



MANAGEMENT



CARNET DE BUREAU
CHRONIQUE PAR ANNE RODIER

S'expatrier en 2020 reste possible

Les expatriés suivent la croissance comme le tourneur le soleil, c'est bien connu. Ils sont aussi sensibles au risque de guerre ou de pollution, mais comment réagissent-ils au Covid-19 ? « Environ 90 % des salariés expatriés sont restés en poste pendant la crise, selon Alix Carnot, directrice associée d'Expat Communication, spécialisée dans l'accompagnement des entreprises. Quant aux départs, ils sont extrêmement ralentis, mais pas totalement interrompus ».

« Dans l'industrie automobile, on a ralenti l'expatriation en Chine et en Inde dès le début de l'année, à titre sanitaire », témoigne Olivier Angotti, avocat associé chez FTMS. Mais les expatriés dont la mobilité est prévue de longue date ne se désistent pas. A l'Agence française de développement (AFD), « tous les départs sont maintenus, sauf en Guyane. En 2020, on avait entre 60 et 70 salariés prévus en mobilité, dont plus de la moitié partant de France. Après le black-out de mi-mars à mi-juin, une dizaine de personnes sont parties, on a même réussi à expatrier quelques volontaires internationaux qui étaient jusqu'alors en télétravail, mais on est contraints par les programmations de vol », témoigne Stéphane Hlusko-Pontet, responsable expatriation et protection sociale de l'AFD.

Les mobilités intra-européennes sont maintenues et de nombreux pays hors Europe restent ouverts en imposant une quatorzaine à l'arrivée. « La dernière famille qu'on a accompagnée est partie le 14 juillet pour Singapour, confirme M^{me} Carnot. Mais il n'y a plus de mobilité avec les Etats-Unis jusqu'en janvier 2021, et les entreprises ont

du mal à s'y résoudre. » C'est le principe de précaution qui a guidé le fonctionnement des entreprises : diagnostic de santé avant le départ, test PCR, respect des règles de sécurité sanitaire et information renforcée des salariés.

« Il y a une réelle inquiétude dans les grandes entreprises à se rendre responsable de la contamination d'un collaborateur. La première mesure consiste à s'assurer que le salarié a conscience du risque inhérent à la destination choisie », explique

M. Angotti. Le Covid-19 a incité les entreprises à faire partir leurs salariés sur la stricte base du volontariat, quelles que soient les nécessités de l'organisation, et sans leur famille. Il n'y a pas tellement de refus de mobilité, juste une crainte de rester coincé à l'étranger. Pour les expatriés en Amérique du Sud, le retour en France pour les congés d'été 2020 est plutôt compromis.

Une baisse du nombre de départs pour l'étranger en 2020 est toutefois probable, mais, pour M^{me} Carnot, le phénomène sera de court terme. Depuis des années, les entreprises ont réduit le nombre d'expatriés. Aujourd'hui, elles sont dans le dur. En revanche, l'augmentation des risques les oblige à s'interroger plus précisément sur le besoin réel d'expatrier un collaborateur. ■

**LES MOBILITÉS
INTRA-EUROPEENNES
SONT MAINTENUES
ET DES PAYS HORS
EUROPE SONT
OUVERTS**